

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique



Les Sables d'Olonne Agglomération

Guichet Unique de l'Habitat
Mairie annexe du Château d'Olonne, 53 Rue Séraphin Buton
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 02 51 95 06 76
guichethabitat@lsoagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE) a été lancée au 1er février 2020 pour répondre à l'un des enjeux relevés dans le diagnostic du PCAET, à savoir que le premier poste de consommation d'énergie provient de l'habitat. De même, au regard des enjeux de maîtrise de la consommation foncière et du souhait de diminuer la production de logement, la rénovation et l'adaptation des logements existant constituent un enjeu important pour le territoire des Sables d'Olonne Agglomération.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire des Sables d'Olonne Agglomération (Commune des Sables d'Olonne, Ile d'Olonne, Ste Foy, Vairé, St Mathurin).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires bailleurs et occupants des Sables d'Olonne Agglomération.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Le montant total de l'aide donnée aux habitants sera plafonné à 4 800 € et ne peut dépasser 100 % des travaux toutes aides confondues.

Les montants de subventions proposées sont les suivants selon les gains énergétiques :

- Travaux dont le gain énergétique est inférieur à 20% : non éligibles aux aides de l'Agglomération
- Travaux dont le gain énergétique est compris entre 20% et 35% : subvention de 10% du montant HT des travaux, plafonnée à 1 000 €
- Travaux dont le gain énergétique est entre 35% et 50% : subvention de 20% du montant des travaux HT, plafonnée à 2 000 €
- Travaux dont le gain énergétique est supérieur à 50% : subvention de 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 3 000 €

Bonus :

A partir d'un gain énergétique de 35 %, un bonus de 500 € par classe énergétique franchies à partir de la classe C :

- Classe C : 500 €
- Classe B : 1 000 €
- Classe A : 1 800 €

Bonus pour les matériaux biosourcés et pour les énergies renouvelables.

Bonus dans le cadre de la mutation des résidences secondaires, touristiques et vacantes en résidences principales.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

2022 : 300 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2021 : 122 dossiers déposés représentant 217 182,35 € d'aides sollicitées par les habitants sur les fonds de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

